

L'Unsaf salue la parution d'une étude de l'Assurance maladie sur l'audioprothèse

L'Assurance maladie vient de publier une première étude sur le marché de l'audioprothèse. Pour la première fois, des chiffres officiels confortent les données avancées à de nombreuses reprises par l'Unsaf. Ils donnent à voir la réalité d'un secteur devenu crucial au regard du vieillissement de la population et démontrent, à travers les données de renouvellement, l'intérêt médico-économique de la facturation forfaitaire de l'équipement et de l'accompagnement. De plus, cette étude permet d'en finir avec les idées reçues sur le secteur et constitue le socle attendu pour engager un travail constructif avec l'Assurance maladie pour améliorer la prise en charge de l'audioprothèse par le régime obligatoire.

Des taux d'équipement en hausse, malgré un reste à charge important

L'Assurance maladie a publié le 30 novembre 2016 une étude sur le secteur de l'audioprothèse¹. Ces données publiques viennent confirmer et conforter les données publiées par l'Unsaf il y a un an². En 2015, 630 000 audioprothèses ont été délivrées à 360 000 patients pour un marché d'environ un milliard d'euros et une prise en charge collective de seulement 134 millions d'euros par l'assurance maladie obligatoire.

Entre 2006 et 2015, la croissance a été de 78 %, soit 6,6 % par an en moyenne, par la seule augmentation du taux d'équipement. En effet, le prix moyen de 1500 euros par oreille, a peu évolué sur cette période³, « on observe même une tendance à la baisse sur les deux dernières années » selon l'étude qui conclut : « Pour les deux oreilles, le montant total des dépenses excède très souvent 3 000 euros et, hormis pour les bénéficiaires de la CMU-C, les couvertures obligatoire et complémentaire ne couvrent que très rarement l'intégralité de la dépense et laissent un reste à charge très important aux patients. Les délais de renouvellement relativement longs (de plus de 5 ans en moyenne) et les disparités territoriales des taux de recours liées aux revenus des personnes témoignent aussi de la difficulté d'accès à ces équipements pour les personnes les plus modestes et plus particulièrement chez les personnes âgées ».

Les données inédites des délais de renouvellement valident l'efficacité de l'actuelle indissociabilité matériel/prestation

Pour la première fois, des données publiques fiables sur les délais de renouvellement des audioprothèses sont publiées. Le délai de renouvellement moyen est de 5 ans et 5 mois. Après l'acquisition initiale, 36 % des patients renouvellent leur équipement entre 4 et 6 ans et 39 % entre 6 et 10 ans.

Alors que l'Autorité de la concurrence doit publier prochainement son enquête sectorielle sur l'audioprothèse, ces données viennent confirmer l'efficacité de la facturation forfaitaire matériel/prestations. En effet, toute évolution vers une facturation à l'acte ou par année de suivi, entraînerait une augmentation des coûts pour les patients et pour l'Assurance maladie ainsi que, probablement, des stratégies des professionnels poussant au renouvellement plus rapide du matériel.

La facturation forfaitaire actuelle a aussi des vertus redistributives puisque les patients aux revenus les plus modestes renouvellent en moyenne plus tard que les autres. Ces données expliquent l'attachement de la grande majorité des patients pour le système actuel et le fait qu'il soit le seul utilisé dans toute l'Europe.

¹ « Le marché de l'audioprothèse en 2015 » : <http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/rapports-et-periodiques/points-de-repere/n-47-marche-de-l-audioprothese-en-2015.php>

² « Analyse sectorielle de l'audioprothèse en France » : http://www.unsaf.org/doc/Unsaf_Analyse_sectorielle_de_l_audioprothese_en_France_Decembre_2015.pdf

³ En tenant compte de l'érosion monétaire, le prix moyen a même baissé de 11 %.

La concentration du recours chez les seniors et les enjeux de prévention de la dépendance rendent la régulation publique indispensable

Le taux de recours aux audioprothèses croît très fortement avec l'âge, parallèlement à l'augmentation de la prévalence du déficit auditif. En effet, 75% de la dépense est constatée pour les plus de 65 ans, 22% pour les adultes de 20 à 65 ans et enfin 3% chez les enfants de moins de 20 ans.

Par ailleurs, une récente étude de l'INSERM, non encore publiée, établit que l'utilisation d'appareils auditifs chez les âgés évite le sur-risque de dépression, démence et dépendance. La même étude rappelle que *« il existe peu de facteurs "modifiables", ayant un effet positif sur à la fois sur la cognition, la dépendance, la santé mentale »*.

Cela confirme les études médico-économiques récentes qui montraient l'intérêt de prendre en charge l'audioprothèse en termes d'économies grâce aux soins médicaux évités.

La publication de ces données montre que les Pouvoirs publics prennent actuellement la mesure du potentiel d'efficacité de l'audioprothèse en termes de dépenses de soins évitables et de prévention de la dépendance. De tels chiffres plaident indiscutablement pour l'intégration pleine et entière de l'audioprothèse dans le panier de soins pris en charge par la solidarité nationale et pour une amélioration du remboursement de l'audioprothèse par l'Assurance maladie obligatoire.

L'Unsaf est plus que jamais prête à ouvrir ce chantier et à travailler dans ce sens avec les Pouvoirs publics et l'Assurance maladie.

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF), né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession, est l'organisme professionnel représentatif des 3 300 audioprothésistes. Il siège notamment à l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et au Haut conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers payant conclue avec les Caisses Nationales d'Assurance Maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA).

Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Erika Nardeux
erika.nardeux@orange.fr
Tél. 06.50.96.37.74